



CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 23 MAI 2018

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Début de séance : 19 h

Affiché le 25 avril 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 35

L'An Deux Mille Dix-huit, le 11 Avril, à 19 h, le Conseil Municipal de Charenton-le-Pont s'est réuni en séance publique dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Hervé GICQUEL, Maire.

Etaient présents : M. GICQUEL, Mme MAGNE, M. SEGALAT, Mme LEHOUT-POSMAINTIER ; M. GAILHAC ; M. CRON ; Mme CERTIN ; M. TURANO ; Mme HERBERT ; M. BOCCARA ; M. VAN DEN AKKER ; M. DROUVILLE ; Mme LYET ; M. ROURE ; Mme GRUBER ; Mme KADOUCH ; M. BENOIT ; Mme MENOUE ; Mme OBENANS ; Mme GONNET ; Mme EL HARTI ; Mme MEUNIER ; M. MAZURE ; M. CARREL ; Mme DE LA BRETEQUE ; M. CASTRO ; M. BELLAÏCHE ; Mme UDDIN ; M. RAMBAUD ; Mme BERTRAND ; Mme GRATIET.

Etaient excusés : M. MIROUDOT ; Mme MOLINA ; M. GABISON ; M. FAINTUCH

- 1) **Désignation du secrétaire de séance :** Madame GRATIET
- 2) **Adoption du Procès-verbal séance du 11 avril 2018.**
Rapporteur : Monsieur le Maire
- 3) **Présentation des décisions prises par le Maire en application de l'article L2122-22 du CGCT**
Rapporteur : Monsieur le Maire **Délibération 18/040**

Monsieur le Maire a rendu compte au Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- 4) **Autorisation donnée à Monsieur le Maire de solliciter une subvention au titre du Fonds d'urgence « Pollution liée aux inondations » de la région Ile-de-France**
Rapporteur : Madame MENOUE **Délibération 18/041**

Le Conseil Municipal a autorisé, **à l'unanimité**, Monsieur le Maire de solliciter une subvention, d'un montant de 10 000€ maximum, au titre du fonds d'urgence « Pollution liée aux inondations » de la région Ile-de-France

- 5) **Détermination des emplois ouvrant droit à l'attribution d'un logement de fonction (par concession de logement pour nécessité absolue de service ou par convention d'occupation précaire avec astreinte)**
Rapporteur : Monsieur MAZURE **Délibération 18/042**

Le Conseil Municipal a déterminé, à **P'unanimité**, les emplois pouvant donner lieu à attribution d'un logement de fonction, l'Autorité territoriale étant seule décisionnaire de cette attribution.

Il a notamment retiré de la liste des emplois donnant droit à la concession d'un logement par nécessité absolue de service, le poste de Gardien du LEP Jean Jaurès et le poste de Gardien du cimetière Ancien

Gardien du LEP Jean Jaurès	9 rue Jean Jaurès à Charenton (94220)	Appartement type F4 de 67,10 m ²
Gardien du Cimetière	Cimetière Ancien – Avenue de Gravelle à Charenton (94220)	Pavillon type F3 de 103 m ²

Il a ajouté à la liste des emplois ouvrant attribution d'un logement par convention d'occupation à titre précaire avec astreinte, le poste de Directeur de l'Aménagement Durable et du Développement :

Directeur de l'Aménagement Durable et du Développement	2 semaines d'astreinte de décision par mois	4 rue du Port aux Lions à Charenton (94220)	Appartement type F4 de 108,51 m ²
--	---	---	--

6) Modalités de prise en charge par la collectivité des comptes épargne-temps des agents recrutés suite à mutation ou détachement

Rapporteur : Monsieur SEGALAT

Délibération 18/043

Le Conseil Municipal a adopté, à **l'unanimité des voix exprimées (1 abstention – groupe « Pour Charenton, l'Humain et l'Ecologie »)**, le principe du remboursement des droits à congés acquis dans le cadre d'un Compte Epargne-Temps transféré suite à une mutation ou un détachement d'un agent.

Il a fixé les montants forfaitaires (par jour et par catégories), base du remboursement à :

- Catégorie A et assimilés : 125 €
- Catégorie B et assimilés : 80 €
- Catégorie C et assimilés : 65 €

7) Adhésion au Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne (CIG) pour la mise en œuvre, à titre expérimental sur une durée de 4 ans, d'une médiation préalable obligatoire (MPO) à la saisine du juge administratif dans certains litiges relatifs aux décisions administratives individuelles

Rapporteur : Monsieur SEGALAT

Délibération 18/044

Le Conseil Municipal a approuvé, à **l'unanimité**, la convention d'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire avec le CIG.

Il concernera les litiges portant sur les décisions nées à compter du 1^{er} juillet 2018.

Cette procédure sera applicable à tous les recours contentieux susceptibles d'être présentés jusqu'au 18 novembre 2020

8) Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Technique (CT) et Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), décision du maintien de la parité numérique et du recueil de l'avis des représentants de la collectivité

Rapporteur : Madame MENOUE

Délibération 18/045

Le Conseil Municipal a fixé, à **l'unanimité**, le nombre des représentants titulaires du personnel au sein du Comité Technique et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des

Conditions de Travail à 6 représentants titulaires (soit 12 représentants du personnel au total dans chaque comité, 6 membres titulaires et 6 membres suppléants).

Il a décidé :

- le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants, soit 6 membres titulaires et 6 membres suppléants pour chaque comité.
- le recueil de l'avis des représentants de la collectivité en plus de celui des représentants du personnel.

9) Approbation d'une garantie d'emprunt d'un montant total de 877 839 € souscrit par PLURIAL NOVILIA en vue de financer la construction de 9 logements PLS ULS en usufruit situés 5 rue Jean Pigeon, et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention liée au Contrat de Prêt Caisse des Dépôts et Consignation n° 75137

Rapporteur : Monsieur DROUVILLE

Délibération 18/046

Le Conseil Municipal a accordé, à **P'unanimité**, la garantie d'emprunt à PLURIAL NOVILLA pour un montant total de 877 839 € et a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention afférente avec PLURIAL NOVILIA.

10) Attribution de subventions communales au titre de l'année 2018

Rapporteur : Madame CERTIN

Délibération 18/047

Le Conseil municipal a décidé, à **P'unanimité des voix exprimées (4 abstentions : Groupes « Charenton avant Tout » et « Pour Charenton, l'Humain et l'Ecologie »)**, de répartir les subventions destinées aux associations pour un montant de 579 077 €.

Le tableau de répartition peut être consulté à l'accueil de la mairie.

11) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention d'aide à la création pour la Cie Fleming Welt pour le spectacle « Barbara, voilà combien de jours... »

Rapporteur : Madame HERBERT

Délibération 18/048

Le Conseil Municipal a approuvé, à **P'unanimité**, la convention d'aide à la création pour la Compagnie Fleming Welt pour un montant de 2000 € et a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention.

12) Avis sur les cartes stratégiques de bruit de la Métropole du Grand Paris

Rapporteur : Monsieur GAILHAC

Délibération 18/049

Le Conseil Municipal a émis, à **P'unanimité**, un avis favorable sur la délibération, le rapport de présentation et les cartes stratégiques de bruit de la Métropole du Grand Paris avec les observations suivantes :

- La Ville de Charenton est en attente de nouvelles cartographies devant être réalisées suite aux travaux de pose d'enrobés sur l'autoroute A4. Si une amélioration est constatée, elle ne suffit toutefois pas à atténuer les nuisances sonores de manière pérenne, auxquelles s'ajoutent les pollutions olfactives et atmosphériques liées à la circulation de plus de 260 000 véhicules/jour.

- La Ville de Charenton réitère son souhait de voir se poursuivre les études devant conduire à l'édification de protections phoniques à l'instar des villes voisines (Maisons Alfort, Saint Maurice, Joinville).

- La ville de Charenton souhaite également que les réflexions relatives à la transformation de l'autoroute A4 en boulevard urbain soient poursuivies de manière active, dans une

volonté d'apaisement de cet axe et de réduction des nuisances et pollutions. Ainsi, la Ville s'inscrit auprès de l'EPT ParisEstMarne&Bois dans la démarche de réflexion organisée par le Forum Métropolitain du Grand Paris portant sur les autoroutes urbaines et le boulevard périphérique.

- Sur le bruit ferré : les bruits émergents liés à la maintenance, aux hauts parleurs, aux crissements des roues sur les rails, génèrent des niveaux sonores au moins aussi importants que ceux liés à la circulation des trains et il convient d'y être attentif.

13) Avis sur le projet de transformation du centre de valorisation des déchets ménagers du SYCTOM à Ivry-sur-Seine
Rapporteur : Madame MAGNE **Délibération 18/050**

Le Conseil Municipal a émis, **à la majorité (5 voix contre – groupes « Charenton avant Tout », « Pour Charenton, l'Humain et l'Ecologie » et « Charenton Ambition »)**, un avis favorable sur le projet de transformation du centre de valorisation des déchets ménagers du SYCTOM à Ivry-sur-Seine avec les réserves suivantes :

- Limiter les pollutions et nuisances en milieu urbain générées par les chantiers successifs puis par le fonctionnement du centre de valorisation des déchets
- Favoriser l'intégration urbaine et paysagère du projet, considérant que celui-ci est dans le champ de visibilité de Charenton, et notamment du futur quartier Charenton-Bercy
- Contribuer à la politique de réduction, de tri et de valorisation de déchets, considérant que la réduction de la production de déchets ménagers est en retrait des objectifs nationaux prévus par la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)

14) Dénomination du square Sully
Rapporteur : Madame MEUNIER **Délibération 18/051**

Le Conseil Municipal a adopté, **à l'unanimité**, la dénomination « Square Marcel MONTARNAL » pour l'espace vert situé à l'angle des rues de Sully et Gabriel Péri en cœur de ville.

15) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer une autorisation administrative particulière de travaux pour la 2ème phase des travaux de restauration de l'Hôtel de ville et toute autorisation administrative liée au projet
Rapporteur : Monsieur CRON **Délibération 18/052**

Le Conseil Municipal a autorisé, **à l'unanimité**, Monsieur le Maire à déposer les demandes d'autorisations administratives particulières de travaux pour la 2^{ème} phase des travaux de restauration de l'hôtel de ville.

16) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n° 2 au contrat de Performance Energétique dont le titulaire est la Société CRAM
Rapporteur : Monsieur CRON **Délibération 18/053**

Le Conseil Municipal a autorisé, **à l'unanimité**, Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au Contrat de Performance Energétique et tous les documents qui en découlent.

L'avenant consiste au retrait de la crèche Bleu et de la piscine Télémaco Gouin du contrat à intégrer, dans le suivi de la performance énergétique (en définissant l'énergie de référence) les anciens bâtiments de la Communauté de Communes, à savoir le conservatoire Navarra, l'espace Art et Liberté, le Théâtre des 2 Rives, les Médiathèques de Bercy et des Quais, les Ateliers des artistes et des arts plastiques.

17) Actualisation des plafonds tarifaires de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) pour l'année 2019

Rapporteur : Monsieur TURANO

Délibération 18/054

Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité des voix exprimées (3 abstentions – groupe « Charenton avant Tout »)**, d'actualiser les plafonds tarifaires de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour l'année 2019 comme suit :

catégorie	procédé technique	superficie	Tarifs 2019
les dispositifs publicitaires et les pré-enseignes	non numérique	= ou < 50m ²	15.7
	numérique	= ou < 50m ²	47.1
	non numérique	= ou >50m ²	31.4
	numérique	= ou >50m ²	94.2
les enseignes	non numérique	< ou = à 7m ²	Exonéré
		> à 7m ² et < ou = à 12m ²	15.7
		> à 12m ² et < ou = à 50m ²	31.4
		> à 50 m ²	62.8

18) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de partenariat avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement

Rapporteur : Monsieur GAILHAC

Délibération 18/055

Le Conseil Municipal a autorisé, **à l'unanimité**, Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement 94.

Il a précisé l'ensemble des actions, pour un montant total de 4835€ :

- Permanences architecte : gratuites (une nouvelle permanence qualité architecturale supplémentaire serait facturée 160€ la permanence)
- Permanences conseil info-énergie : 2 025 euros
- Tenue stand – journée développement durable : 730 euros
- Balade urbaine – journée développement durable : 730 euros
- Formation RT 2012 : 1 350 euros

19) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de partenariat pour la conception et la conduite du projet de Charenton-Bercy

Rapporteur : Monsieur GAILHAC

Délibération 18/056

Le Conseil Municipal a autorisé, **à l'unanimité**, Monsieur le Maire à signer le protocole de partenariat pour la conception et la conduite du projet Charenton-Bercy ainsi que toutes les pièces administratives afférentes, avec l'Etat, l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois et Grand Paris Aménagement.

Le protocole définit :

- les objectifs des parties
- les modalités de mise en œuvre économique et calendaire de l'aménagement
- le cadre de coopération entre les signataires et les engagements réciproques de chacun pour permettre la mise en œuvre opérationnelle du projet Charenton-Bercy

20) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n°6 à la promesse de vente relatif à la cession du terrain situé 50-51 avenue de Gravelle et rue Jean Jaurès à Charenton-le-Pont

Rapporteur : Monsieur GAILHAC

Délibération 18/057

Le Conseil Municipal a autorisé, à la majorité (5 voix contre – groupes « Charenton avant Tout », « Pour Charenton, l'Humain et l'Ecologie » et « Charenton Ambition »), Monsieur le Maire à signer l'avenant n°6 à la promesse de vente portant sur la prolongation du délai de validité de la promesse de vente au 31 juillet 2018.

21) Vœu relatif à la transformation de l'échangeur de Bercy et à l'évolution de l'autoroute A4

Rapporteur : Monsieur le Maire

Délibération 18/058

Le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité, un vœu tendant à demander à l'Etat :

- d'étudier la transformation de l'échangeur de Bercy en liaison avec les communes concernées dans le cadre de l'aménagement du projet de ZAC parisienne du secteur « Bercy Charenton » et du projet de renouvellement urbain du quartier Bercy à Charenton ;
- de poursuivre les actions visant à déployer des dispositifs limitant les nuisances sonores et atmosphériques le long de l'autoroute A4 ;
- d'examiner en parallèle l'opportunité que la portion de l'autoroute A4 traversant le territoire charentonnais soit transformée en boulevard urbain

Fin de séance : 21h25

**Toutes les délibérations et les documents sont consultables
auprès du service Administration Générale (Hôtel de Ville – 48 rue de Paris).**